

J'ai un ami qui est quelque peu homosexuel. Il est heureux en ménage et il a un ou deux enfants. Il a perdu son emploi d'enseignant lorsque la police a décidé de sévir. Elle surveillait une salle de toilette dans une certaine ville de l'Ontario et elle a décidé de l'accuser avec d'autres d'un délit très mineur. Cependant, cela a suffi à lui faire perdre son emploi et à ruiner sa vie privée pour un bon nombre d'années.

Si les gens s'inquiètent du bien-être des jeunes dans nos écoles et du risque qu'ils courent d'être sollicités par leurs enseignants, parlons donc un peu de ce qui se produit de temps à autre lorsqu'un enseignant séduit de jeunes étudiantes. Le procédé est aussi intolérable, qu'il soit le fait d'un enseignant hétérosexuel ou d'un enseignant homosexuel. Chacun reconnaît qu'il s'agit d'un comportement inacceptable dans les deux cas. Cependant, nous parlons ici de personnes qui ont un emploi, qui désirent louer un appartement ou faire affaire avec une certaine entreprise. Ils ne devraient pas être empêchés de le faire parce qu'ils sont homosexuels. C'est ce que cherchent à assurer les modifications proposées dans la résolution à l'étude. Rien de plus. Cela veut dire que les homosexuels n'auraient plus à craindre de voir leur carrière prendre fin à cause de la discrimination visant non leurs actes mais leur orientation sexuelle.

La situation actuelle pousse les gens à mentir. S'ils avouent être homosexuels lorsqu'ils établissent une demande d'emploi, on peut à l'heure actuelle leur refuser tout à fait légalement un emploi. Si on découvre qu'ils le sont après de nombreuses années de bons et loyaux services, ils peuvent être congédiés peu importe qu'ils aient fait quoi que ce soit d'inconvenant.

Ce dont il est question en l'occurrence c'est de gens qui sont pris en victimes uniquement en raison de leur orientation sexuelle. Je puis parler d'expérience. Il y a neuf ans et demi, j'ai eu à embaucher un adjoint de circonscription. Il était l'ex-président des Gais d'Ottawa, une organisation d'homosexuels active dans notre ville depuis une vingtaine d'années. C'était donc un activiste au sein du milieu homosexuel. Je dois avouer que j'éprouvais une certaine inquiétude à cet égard. Mais il était le meilleur candidat pour l'emploi. Il a récemment progressé dans sa carrière et accepté un autre emploi. Je lui rends hommage, car il a été l'un des meilleurs adjoints de circonscription qu'un député provincial puisse avoir. Je ferai également remarquer que durant toutes ces années, dans une circonscription comptant une importante population catholique, italienne, canadienne-française et antillaise, groupes qui partagent peut-être certaines des opinions exprimées ici, ce sujet n'a jamais été soulevé. Au plus, peut-être une fois durant ces neuf ou dix années. Il n'y a eu absolument aucun problème, sauf dans l'esprit de certains députés. J'exhorte ces députés à tenir compte de l'opinion de leur gouvernement et du sous-comité.

On demande simplement de reconnaître le fait que, certaines personnes sont homosexuelles qu'on le veuille ou non. Elles n'ont pas choisi de l'être, elles le sont devenues. Les gens ne devraient pas être victimes de discrimination dans leur vie

économique ou sociale à cause de leur orientation sexuelle. C'est tout ce qu'on propose dans cette mesure, et j'exhorte tous les députés à permettre que l'on vote à ce sujet avant 18 heures.

[Français]

**M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** Madame la Présidente, moi aussi, comme mes collègues qui ont déjà parlé ce soir à la Chambre, je voudrais très brièvement faire des commentaires sur cette loi C-212 ou même l'amendement n° 11, comme vous avez constaté tantôt, je voudrais tout d'abord expliquer que je suis un homme marié et que j'ai quatre enfants. Pour nous autres, je dis pour nous autres, pour notre vie sociale actuelle dans la société, l'idée la plus importante, que ce soit dans nos églises, pour notre société, c'est pour nos enfants, pour ceux et celles qui vont nous suivre. Je pense qu'il est très important qu'on regarde cela avec tous les projets de loi qu'on va passer ici à la Chambre.

Avec tout le respect que je dois à mon collègue de Charlevoix (M. Hamelin) et à l'honorable député de Simcoe-Sud (M. Stewart), je voudrais aussi ajouter quelques mots à ce sujet. Si nous à la Chambre des communes nous commençons à passer les lois pour faire des exceptions qu'on a présentement dans la société, où allons-nous nous arrêter?

• (1750)

[Traduction]

Lorsque nous débattons une question comme celle dont nous sommes saisis ce soir, il faut l'examiner de très près. Tout à l'heure, la députée d'Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) a déclaré que l'État n'avait pas sa place dans les chambres des Canadiens. Je suis d'accord. Cependant, il ne s'agit pas de s'immiscer dans la vie privée des gens. Il s'agit en l'occurrence de gens qui prétendent qu'on devrait les laisser entrer dans la GRC ou les Forces armées parce qu'ils sont homosexuels. Là n'est pas la question.

Que l'on soit néo-démocrate, libéral ou conservateur, on doit respecter les lois de notre société. Si nous acceptons l'homosexualité, nous subissons le même sort que la tribu africaine qui était en faveur de la castration. En une génération, elle avait disparu. Nous ne pouvons nous le permettre, madame la Présidente. Comme le député de Burnaby (M. Robinson) l'a signalé, l'ancien ministre de la Justice a déclaré que la justice était pour tous. Nous l'avons proclamé. Nous croyons que tous les Canadiens devraient avoir la même chance de participer le plus pleinement possible à notre société. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Cependant, une personne souhaitant entrer dans la GRC, l'armée, l'aviation ou la marine ne devrait pas pouvoir affirmer qu'on doit l'engager parce qu'elle est homosexuelle. Nous engageons des gens pour ces forces, afin de protéger la société, et nous devons continuer à agir ainsi.

**M. Cassidy:** Inutile aux homosexuels de présenter une demande.